

Les agents préfectoraux manifestent contre "le déménagement du territoire"

02/10/2008 16h03 - SOCIAL-PRÉFECTURES-SYNDICAT - Monde (FRS) - AFP

PARIS, 2 octobre 2008 (AFP) - Plusieurs centaines d'agents des services préfectoraux (550 selon les organisateurs, 450 selon la police), venus de toute la France à l'appel de FO-Préfecture, ont manifesté jeudi à Paris contre "le déménagement du territoire", a constaté un journaliste de l'AFP.

Ils craignent la disparition des sous-préfectures dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Cette journée de mobilisation, initiée par FO-Préfecture, majoritaire chez les agents des préfectures et sous-préfectures, outre la manifestation place de la République à Paris en milieu de journée, a donné lieu à des débats thématiques sur la RGPP à la Bourse du travail, a indiqué à l'AFP Bruno Landri, secrétaire général de FO-Préfecture.

Il a précisé qu'une motion, adoptée en assemblée générale, demandant entre autres "le maintien des effectifs et des budgets correspondant" aux missions des sous-préfectures, allait être déposée dans la journée à la Présidence de la République, chez le Premier ministre et au ministère de l'Intérieur.

Dans le cortège de la manifestation, qui dénonçait "la destruction du service public", on notait une délégation de salariés du ministère de l'Intérieur ainsi que des représentants des sections FO-Préfectures des Bouches-du-Rhône, de la Haute-Saône, de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

M. Landri a indiqué à l'AFP qu'une nouvelle manifestation sur la RGPP avec appel à la grève dans les préfectures et sous-préfectures était prévue le 23 octobre.

Dans le RGPP, destinée à réduire les dépenses de l'Etat, le gouvernement a annoncé en avril son intention de réformer le réseau, en modernisant et allégeant les missions, "pour assurer une meilleure qualité du service rendu aux usagers et améliorer la productivité".

La modernisation doit notamment passer par une "rationalisation" des procédures de délivrances des titres aux particuliers (carte d'identité, passeport, carte grises, etc.) et la centralisation du contrôle de la légalité des actes administratifs au niveau des préfectures.

jcp/ed/asl